

**Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle
du Club de bridge de Saint-Lambert
le dimanche 13 avril 2025 à 10h30 au local du Club**

1) Ouverture de l'assemblée :

Sylvain Dionne, président du CA, accueille les membres présents et leur souhaite la bienvenue.

2) Nomination d'un président et d'un secrétaire de la réunion :

RÉSOLUTION : Sur proposition de Luce Dubord, appuyée par Francine Busseau, Me Marc Legros est nommé président d'assemblée et Mme Francine Lamarche est secrétaire d'assemblée. Adopté à l'unanimité

3) Constatation du quorum :

Quarante-trois (43) membres étant présents, le quorum de 10 % est atteint.

4) Adoption de l'ordre du jour :

Le Président fait la lecture des autres points qui requièrent élaboration.

RÉSOLUTION : Sur proposition de Luce Dubord, appuyée par Régent Lapointe, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité, avec le point Varia laissé ouvert et les points 7 et 8 inversés.

5) Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 14 avril 2024 :

RÉSOLUTION : Sur proposition de Lorraine Benoît, appuyée par Bernard Boire, le procès-verbal de l'assemblée des membres de 2024 est adopté à l'unanimité, avec dispense de lecture.

6) Dépôt des états financiers au 31 décembre 2024 et rapport de la trésorière :

a) Au 31 décembre 2024 :

Revenus :	40 347,09 \$
Dépenses :	38 742,72 \$
Excédent :	1 593,37 \$
Placement :	17 173,25 \$
Compte courant :	18 714,49 \$

b) Pas d'augmentation du prix d'entrée et de la carte de membre en 2025. Le rémunération des directeurs se chiffre à 100 \$ pour une partie régulière et à 150 \$ lors des Suisses.

c) Le retrait des frais supplémentaires pour les séances spéciales de l'ACBL est maintenu.

d) Réponses aux questions des membres :

i) Loyer : Hausse de 1600 \$ à 1 755 \$ du dimanche au jeudi et premier choix si plus d'heures sont nécessaires.

- ii) Séances : Toutes les séances sont maintenues car notre objectif est d'offrir un bridge diversifié à toutes les catégories de joueurs. La Ligue de bridge de Montréal offre un financement pour maintenir les séances ACBL (soirée et fin de semaine) de moins de 8 tables.
- iii) Moyenne des tables en 2024 : 9,3
- iv) Total des membres actuels : 260.

7) Rapport du président :

a) Remerciement

- i) Aux gens présents à l'assemblée.
- ii) Aux anciens CA pour nous avoir laissé un club dans une bonne santé financière.
- iii) Aux membres pour assister à nos activités.
- iv) À mes collègues d'un CA fort et diversifié où chacun peut s'exprimer librement.
- v) À Luce Dubord qui nous aide avec le partenariat.
- vi) À Richard Pagé pour le site internet.
- vii) À nos directeurs qui supportent très bien notre club.

b) Revue des séances de bridge

- i) Il y a eu 1794 tables ACBL excluant l'incubateur du lundi, ce qui nous place au deuxième rang des clubs de bridge au Québec. Si on tient compte des séances du lundi et du jeudi, nous atteignons le total d'environ 2500 tables.
- ii) Une augmentation de présence des membres de plus de 35 %. Un recrutement de nouveaux membres.
- iii) Une offre de jeu diversifiée.
- iv) Des Suisses de façon régulière.
- v) Un maître-novice.
- vi) La mise en place des séances des mardi et du jeudi après-midi.
- vii) Le maintien de la séance du mardi soir.
- viii) L'Incubateur du lundi fonctionne très bien.
- ix) Billets gratuits aux finissants de cours de débutant.
- x) La partie du mardi après-midi se maintient durant l'hiver et augmente durant la période estivale.
- xi) Idem pour la partie du mardi soir.
- xii) La partie du jeudi répond à un besoin des joueurs pour s'adapter au duplicata. Nous avons eu quelques difficultés à établir l'objectif de cette séance mais elle a maintenant pris son envol.
- xiii) La partie du dimanche se maintient bien.
- xiv) Les Suisses remporte toujours en beau succès.

c) Améliorations du club

- i) Demande de subvention fédérale *Nouveaux horizons pour les aînés* pour l'achat de tables et de chaises adaptées au bridge. Nous avons reçu l'appui de la mairesse de Saint-Lambert à ce sujet. Nous sommes toujours en attente d'une réponse.
- ii) Climatisation et chauffage, éclairage, réfrigérateur, coffre-fort.

- iii) Signalisation (N-S-E-O).
 - iv) Un local amélioré. L'église a pris ses responsabilités : lumières, entrée, détecteur de fumée, etc.
 - v) Des nouveaux équipements pour le club : ordinateur, imprimantes, portable.
 - vi) Des cartes de mouvements et boîtes d'enchère rajeunies.
- d) **Activités diverses**
- i) Un party de Noël des plus agréables.
 - ii) Des biscuits et du café à chaque séance.
 - iii) Certains de nos membres se sont démarqués sur la scène du bridge de compétition à diverses occasions. Grâce à la partie du mardi soir, ces joueurs ont l'occasion de se pratiquer.
 - iv) Le club a remporté le trophée lors du dernier tournoi du sectionnel.
- e) **Dossiers administratifs**
- i) Cours de directeurs afin de trouver des remplaçants en cas d'urgence.
 - ii) Révision des règlements généraux
 - iii) Communications avec les membres (le président vous parle; bulletin des directeurs).
 - iv) Communications avec la Ville de Saint-Lambert.
 - v) Consultations des membres (communications, BridgeMates).
 - vi) Non-utilisation de Cyberimpact pour les communications aux membres.
 - vii) La signature du bail avec l'église.
 - viii) Des comptes rendus de CA clairs et professionnels.
- f) **Décisions importantes**
- i) Partage de responsabilités entre administrateurs.
 - ii) Soutien à la formation.
 - iii) Abandon du dossier sur le stationnement.
- g) **La relève**
- i) Bénévoles (domaines).
 - ii) Postes à combler au CA.
- h) **Ce qui reste à faire**
- i) Code de procédures pour la relève au CA.
 - ii) Code d'éthique.
 - iii) Programme de communications.
 - iv) Autres améliorations : alertes intempéries.

8) **Ratification des règlements généraux adoptés par le Conseil d'administration le 8 avril 2025 :**

Michel Rheault présente le dossier suivant par blocs :

a) **Premier bloc : Dispositions générales**

Anciens règlements généraux : 4 articles

Nouveaux règlements généraux : 3 articles

Suppression de l'ancien article 3 des RG portant sur le sceau puisque le CBSL n'en a pas.

b) **Deuxième bloc : Les membres**

Anciens règlements généraux : 7 articles

Nouveaux règlements généraux : 5 articles

Modification des anciens articles 5 à 7 : suppression de la notion de membre honoraire (membre d'honneur) puisque le CBSL n'en a pas et qu'aucune résolution n'a été retrouvée à cet effet dans les années antérieures (voir articles 4 et 5).

Modification de l'ancien article 8 faisait état de la possibilité de charger des cotisations différentes selon la ville d'origine des membres (voir l'article Suppression de l'ancien article 9 puisque nous ne remettons plus de cartes de membres).

c) **Troisième bloc : Assemblée des membres**

Anciens règlements généraux : 5 articles

Nouveaux règlements généraux : 5 articles

Modification de l'ancien article 15 sur le quorum : celui-ci passe de 5 % à 10 % des membres selon une demande des membres en 2021 qui n'avait pas encore été appliquée (voir l'article 12).

d) **Quatrième bloc : Conseil d'administration**

Anciens règlements généraux : 5 articles

Nouveaux règlements généraux : 5 articles

e) **Cinquième bloc : Assemblées du conseil d'administration**

Anciens règlements généraux : 4 articles

Nouveaux règlements généraux : 6 articles

Maintien de l'ancien article 17, qui avait fait passer le nombre d'administrateurs de 7 à 5. Une telle modification doit être signalée au registraire du Québec, ce qui n'avait pas été fait. Le nouvel article ne peut donc être appliqué et le nombre est maintenu à 7 personnes au maximum (voir l'article 14 sur l'élection).

Suppression de l'ancien article 19 sur la démission d'un membre, sur le conseil de notre avocat.

Ajout de 2 nouveaux articles (20 et 24) portant sur la participation d'un administrateur à distance et sur les signatures de résolutions à distance afin de tenir compte des nouvelles réalités de communication.

f) **Sixième bloc : Direction**

Anciens règlements généraux : 9 articles

Nouveaux règlements généraux : 6 articles

Suppression de l'ancien article 28 parce qu'il est redondant avec l'article 18 actuel.

Une discussion portant sur la rémunération de certains membres du club par rapport aux administrateurs s'ensuit. Le conseil est prié de se pencher sur le fait qu'un administrateur puisse être directeur de séance et sur la rémunération de ces personnes.

Sur demande d'un membre, la suppression de cet article fait l'objet d'un vote et les membres approuvent majoritairement le retrait de l'article.
Suppression des anciens articles 33 et 34 sur le rôle du gérant et des directeurs de séances. Ces articles seront remplacés par des règles de fonctionnement internes.

Septième bloc : Dispositions financières

Anciens règlements généraux : 5 articles

Nouveaux règlements généraux : 5 articles

Modification de l'ancien article 39 autorisant le conseil à emprunter, nantir, hypothéquer, émettre des obligations sans l'autorisation des membres. Cet article interdit maintenant de telles pratiques sans l'aval des membres.

g) Une copie des règlements généraux de 2025 est jointe comme annexe aux présentes.

RÉSOLUTION: Sur proposition de Jocelyne Arcand, appuyée par Diane Fraser, les règlements généraux de 2025 sont ratifiés sans modification.

9) **Approbation des actes des administrateurs (quittus) :**

RÉSOLUTION : Sur proposition de Sébastien Noreau, appuyée par Jocelyne Arcand, les actes des administrateurs sont approuvés.

10) **Élection du conseil d'administration 2025/2026 :**

Tous les membres du conseil actuel désirent se présenter. Un septième siège étant vacant, Mary Ann Shtym pose sa candidature à titre de 7^e membres. Un vote à main levée est tenu et tous sont élus.

Pour l'instant les administrateurs remplissent un mandat d'un an. La possibilité de modifier la fréquence des mandats fera l'objet d'une discussion des administrateurs dans l'année qui vient.

11) **Nomination de l'auditeur pour l'exercice 2025 :**

La firme Lussier Taillefer qui exécute l'audition des livres et nos rapports d'impôts est recommandée par la trésorière.

RÉSOLUTION : Sur proposition de Ann Mary Shtym, appuyée par Luce Dubord, la firme Lussier Taillefer est nommée auditeur pour l'exercice 2025.

12) **Varia :**

Aucun point n'est ajouté au varia.

13) Clôture de l'assemblée :

Plus rien d'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à midi.

Me Marc Legros, président

Francine Lamarche, secrétaire